

**Legifrance**.gouv.fr

LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

JORF n°0295 du 20 décembre 2015 page 23605  
texte n° 38**Arrêté du 15 décembre 2015 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2016**

NOR: INTS1529305A

ELI: <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/12/15/INTS1529305A/jo/texte>

Publics concernés : organisateurs de manifestations sur les voies publiques ou les voies ouvertes à la circulation publique.

Objet : fixation pour l'année 2016 des périodes d'interdiction de déroulement des concentrations et manifestations sportives sur les routes à grande circulation.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : l'arrêté reconduit pour l'année 2016 le principe d'interdiction de déroulement partiel ou en totalité de manifestations sportives sur les voies classées dans la catégorie de routes à grande circulation, aux dates de trafic intense prévisible. L'autorité administrative compétente pour exercer le pouvoir de police en matière de circulation routière peut édicter des mesures plus rigoureuses, compte tenu des exigences de la circulation et de la sécurité routière.

Références : le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 110-3 et R. 411-27 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-6, R. 331-17, R. 331-18 et R. 331-33 ;

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives, notamment son article 2,

Arrêtent :

**Article 1**

Pour l'année 2016, les concentrations ou manifestations sportives prévues aux articles R. 331-6 et R. 331-18 du code du sport sont interdites sur les routes à grande circulation, mentionnées au décret du 3 juin 2009 susvisé, selon le tableau annexé au présent arrêté.

**Article 2**

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières au ministère de l'intérieur et le directeur des infrastructures de transport au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

**• Annexe**

## ANNEXE

INTERDICTION DU DÉROULEMENT DES CONCENTRATIONS OU MANIFESTATIONS SPORTIVES, À CERTAINES PÉRIODES DE L'ANNÉE 2016, SUR LES VOIES CLASSÉES DANS LA CATÉGORIE DES ROUTES À GRANDE CIRCULATION

PÉRIODES	DATES	RÉGIONS ADMINISTRATIVES CONSEILLÉES
Janvier	Vendredi 1er janvier	National

	Dimanche 3 janvier	National
Vacances d'hiver	Samedi 6 février	Alsace, Basse-Normandie, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, Picardie.
	Samedi 13 février	National
	Samedi 20 février	National
	Samedi 27 février	Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.
	Samedi 5 mars	Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.
Pâques	Vendredi 25 mars	National
	Samedi 26 mars	National
	Lundi 28 mars	National
Vacances de printemps, et 1er mai	Samedi 2 avril	Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine, Rhône-Alpes.
	Samedi 9 avril	National
	Samedi 16 avril	National
	Samedi 23 avril	Auvergne, Bourgogne, Centre, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.
	Dimanche 1er mai	Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.
Ascension et 8 mai	Mercredi 4 mai	National
	Jeudi 5 mai	National
	Dimanche 8 mai	National
Pentecôte	Vendredi 13 mai	National
	Samedi 14 mai	National
	Lundi 16 mai	National

## Vacances d'été

Vendredi 1er juillet	Ile-de-France, Centre, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.
Samedi 2 juillet	Ile-de-France, Centre, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.
Vendredi 8 juillet	National
Samedi 9 juillet	National
Mercredi 13 juillet	National
Jeudi 14 juillet	National
Samedi 16 juillet	National
Vendredi 22 juillet	National
Samedi 23 juillet	National
Vendredi 29 juillet	National
Samedi 30 juillet	National
Dimanche 31 juillet	National
Vendredi 5 août	National
Samedi 6 août	National
Dimanche 7 août	Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Vendredi 12 août	Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur
Samedi 13 août	National
Dimanche 14 août	Aquitaine, Centre, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Vendredi 19 août	National

	Samedi 20 août	National
	Dimanche 21 août	National
	Vendredi 26 août	National
	Samedi 27 août	National
	Dimanche 28 août	National
Toussaint	Vendredi 28 octobre	Centre, Bourgogne, Ile-de-France, Rhône-Alpes
	Mardi 1er novembre	National
Vacances de Noël	Vendredi 16 décembre	National
	Samedi 17 décembre	Bourgogne, Rhône-Alpes
	Vendredi 23 décembre	National
	Samedi 24 décembre	Bourgogne, Rhône-Alpes
	Lundi 26 décembre	Bourgogne, Rhône-Alpes
Prévision 2017	Dimanche 1er janvier	National
	Lundi 2 janvier	National

Fait le 15 décembre 2015.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation :

Le magistrat, délégué à la sécurité et à la circulation routières,

E. Barbe

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des infrastructures de transport,

C. Saintillan